

Province de Québec

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Conseil des commissaires

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud le 26 mai 2015 de 19 h 30 à 22 h 15 au siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Sont présents :

Mesdames Sylvie Blouin
Denise Caron
Johane Chouinard
Marie-Line Comeau
Nathalie Côté
Édith Dubé
Carmen Nicole
Amélie Pelletier
Johanne Talbot
Lise Tremblay

Messieurs Normand Caron
Jovany Gagnon
Yvan Gravel
Alain Grenier
Germain Pelletier
Mario Robitaille
Bernard Therrien

commissaires formant quorum

M. André Chamard, directeur général

M. Pierre Côté, directeur général adjoint et secrétaire général

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Alain Grenier, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux commissaires et au public.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-15-05-26-01

IL EST PROPOSÉ par monsieur le commissaire Mario Robitaille et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

**CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**
Séance ordinaire du **mardi 26 mai 2015 à 19 h 30**
au siège social de la commission scolaire à Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1.- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2015 ET DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 12 MAI 2015**
- 4.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 5.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 5.1- Présentation de Mme Michèle Dulac, coordonnatrice, SRH
 - 5.1.1- Plan d'effectif du personnel professionnel 2015-2016 - Résumé
 - 5.1.2- Plan d'effectif du personnel de soutien 2015-2016 - Résumé
 - 5.2- Structure administrative des cadres d'établissement 2015-2016
 - ~~5.3- Structure administrative des cadres de service 2015-2016~~
 - 5.4- Modification au calendrier scolaire de la formation générale des adultes 2015-2016
 - 5.5- Calendriers de la formation professionnelle 2015-2016
 - 5.6- Modification au calendrier scolaire 2015-2016 – Secteur des jeunes
 - 5.7- Modification au calendrier scolaire – Secteur des jeunes – École secondaire Bon-Pasteur 2015-2016
 - 5.8- Actes d'établissement 2015-2016
 - 5.9- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire Saint-Thomas (Montmagny)
 - 5.10- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire Monseigneur-Sirois (Cap-Saint-Ignace)
 - 5.11- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire de la Nouvelle-Cadie (Saint-Gervais)
 - 5.12- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire des Rayons-de-Soleil (Saint-Damien)
 - 5.13- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Charles
 - 5.14- Politique de frais de déplacement
 - 5.15- Désignation d'un(e) représentant(e) au conseil d'administration du Carrefour Jeunesse Emploi de la MRC de L'Islet
 - 5.16- Présentation du trimestriel au 31 mars 2015
 - 5.17- Survol du projet de *Règles budgétaires 2015-2016*
 - 5.18- Maintien des élections scolaires
- 6.- **RAPPORT DES COMITÉS**
 - 6.1- Comité de parents
 - 6.2- Comité consultatif du transport
 - 6.3- Comité EHDAA
 - 6.4- Comité directeur de l'informatique – Compte rendu de la rencontre du 16 avril 2015
- 7.- **INFORMATIONS**
 - 7.1- Rencontre d'évaluation du directeur général – *Rapport annuel du directeur général 2014-2015*
 - 7.2- Revue de presse - Le « miracle » de l'éducation en Ontario
- 8.- **RÉGIE INTERNE**
- 9.- **QUESTIONS DIVERSES**
- 10.- **DOCUMENTATION**
- 11.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12.- **AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

3.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2015 ET DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 12 MAI 2015**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CC-15-05-26-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2015 et de la séance ajournée du 12 mai 2015;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2015 et de la séance ajournée du 12 mai 2015 soit adopté tel que présenté.

Adopté.-

4.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

M. Pascal Côté, président du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud, s'adresse au président, M. Alain Grenier.

Mme Martine Robichaud, présidente du Syndicat soutien scolaire Bellimont, s'adresse au président, M. Alain Grenier.

5.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**

5.1- **Présentation de Mme Michèle Dulac, coordonnatrice au SRH**

5.1.1 **Plan d'effectif du personnel de professionnel 2015-2016 – Résumé**

Mme Michèle Dulac, coordonnatrice au Service des ressources humaines, présente un résumé du plan d'effectif du personnel professionnel 2015-2016.

5.1.2 **Plan d'effectif du personnel de soutien 2015-2016 – Résumé**

Mme Michèle Dulac, coordonnatrice au Service des ressources humaines, présente un résumé du plan d'effectif du personnel de soutien 2015-2016.

5.2- **Structure administrative des cadres d'établissement 2015-2016**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'adoption du plan de retour à l'équilibre budgétaire lors de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 24 février 2015;

ATTENDU la consultation auprès des sections Côte-du-Sud de l'Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE) et de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) relativement à la modification de la structure administrative des cadres des écoles primaires, secondaires et des centres pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU la proposition de structure administrative des cadres d'établissement 2015-2016 déposée par la direction générale.

CC-15-05-26-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À LA MAJORITÉ** :

QUE la structure administrative des cadres d'établissement 2015-2016 soit adoptée telle que présentée;

QUE le document *Structure administrative des cadres d'établissement 2015-2016* fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long;

QUE cette structure administrative soit effective à compter du 1^{er} juillet 2015.

Adopté.-

5.3- Structure administrative des cadres de service 2015-2016

Ce point est reporté.

5.4- Modification au calendrier scolaire de la formation générale des adultes 2015-2016

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU les dispositions de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique relatives au calendrier scolaire des centres de formation générale des adultes*;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des directions de centres d'éducation des adultes;

ATTENDU la concertation régionale des commissions scolaires des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches pour fixer la semaine de relâche à la même période sur les calendriers des enseignants à temps plein et à temps partiel;

ATTENDU la tenue du congrès de l'AQIFGA se tiendra les 21 et 22 avril 2016;

ATTENDU QUE la journée pédagogique du 29 avril 2016 est déplacée au 21 avril 2016.

CC-15-05-26-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Nathalie Côté et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adoptent le calendrier 2015-2016 des centres de formation générale des adultes modifié tel que déposé et qu'il fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long;

QUE la résolution no CC-14-05-27-04 soit abrogée et que mention en soit faite au livre des délibérations.

Adopté.-

5.4- Calendriers de la formation professionnelle 2015-2016

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU les dispositions de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique relatives au calendrier scolaire des centres de formation professionnelle*;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des directions de centres de formation professionnelle;

ATTENDU la concertation régionale des commissions scolaires des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches pour fixer la semaine de relâche à la même période sur les calendriers des enseignants à temps plein et à temps partiel.

CC-15-05-26-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Denise Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud établissent les calendriers des centres de formation professionnelle 2015-2016 tels que déposés et qu'ils fassent partie de la présente résolution comme s'ils y étaient cités tout au long.

Adopté.-

5.6- Modification au calendrier scolaire 2015-2016 – Secteur des jeunes

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU les dispositions de l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* relatives aux calendriers scolaires des écoles primaires et secondaires;

ATTENDU l'horaire de la session d'examen de français écriture, fin du 2^e cycle au primaire en juin 2016;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des membres du comité de parents en vertu de l'article 193.- 7^e alinéa;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud;

ATTENDU la concertation régionale des commissions scolaires des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches pour fixer la semaine de relâche à la même période.

CC-15-05-26-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte la modification au calendrier scolaire 2015-2016 du secteur des jeunes tel que déposé et faisant partie de la présente résolution comme s'il était cité tout au long.

QUE la résolution no CC-14-03-25-05 soit abrogée et que mention en soit faite au livre des délibérations.

Adopté.-

5.7- Modification au calendrier scolaire – École secondaire Bon-Pasteur 2015-2016

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la mise en place du projet *Profils et enrichissement* pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU les dispositions de l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* relatives aux calendriers scolaires des écoles primaires et secondaires;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des membres du comité de parents en vertu de l'article 193.- 7^e alinéa;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud;

ATTENDU la concertation régionale des commissions scolaires des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches pour fixer la semaine de relâche à la même période.

CC-15-05-26-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte la modification au calendrier scolaire de l'école secondaire Bon-Pasteur 2015-2016 tel que déposé et faisant partie de la présente résolution comme s'il était cité tout au long.

QUE la résolution no CC-14-03-25-05 soit abrogée et que mention en soit faite au livre des délibérations.

Adopté.-

5.8- Actes d'établissement 2015-2016

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la politique de maintien et de fermeture des écoles;

ATTENDU le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2015-2016 à 2017-2018.

CC-15-05-26-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Yvan Gravel et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE quarante-six (46) actes d'établissement soient délivrés sur l'ensemble du territoire de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, conformément à la liste ci-jointe. Les actes d'établissement 2015-2016 des écoles Saint-François-Xavier, Aubert-De Gaspé/Saint-Cyrille, et Jeanne-De Chantal seront délivrés à la suite de l'adoption de la structure administrative des cadres d'établissement 2015-2016 et à la suite des consultations, le cas échéant.

Adopté.-

5.9- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école Saint-Thomas (Montmagny)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été publié en date du 2 avril 2015 pour les services spécialisés pour l'entretien sanitaire de l'école primaire Saint-Thomas pour la période du 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2016 avec option de renouvellement pour quatre périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune;

ATTENDU QUE toutes les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 27 avril 2015 pour ce projet étaient conformes;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été mis en place pour effectuer l'évaluation qualitative des soumissions, en conformité avec la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements;

ATTENDU QU'après analyse par le comité de sélection, les soumissions acceptables sont celles dont tous les critères ont atteint un niveau de performance acceptable;

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse qualitative des soumissions, le comité de sélection a procédé à l'ouverture des enveloppes de prix pour les soumissions acceptables dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-joint;

ATTENDU QU'à la suite de l'évaluation des prix, le comité de sélection recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme.

CC-15-05-26-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Carmen Nicole et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire pour l'école primaire Saint-Thomas soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Maintenance EURÉKA, selon les coûts et les périodes suivantes :

Maintenance EURÉKA

Période du 1-07-2015 au 30-06-2016 (12 mois) :	34 484,00 \$
Période du 1-07-2016 au 30-06-2017 (12 mois) :	35 520,00 \$
Période du 1-07-2017 au 30-06-2018 (12 mois) :	36 556,00 \$
Période du 1-07-2018 au 30-06-2019 (12 mois) :	37 148,00 \$
Période du 1-07-2019 au 30-06-2020 (12 mois) :	37 666,00 \$
Pour un total de :	181 374,00 \$

ML Entretien Multiservices

Pour un total de : 192 935,60 \$

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat.

Adopté.-

5.10- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire Monseigneur-Sirois (Cap-Saint-Ignace)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été publié en date du 2 avril 2015 pour les services spécialisés pour l'entretien sanitaire de l'école primaire Monseigneur-Sirois pour la période du 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2016 avec option de renouvellement pour quatre périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune;

ATTENDU QUE toutes les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 27 avril 2015 pour ce projet étaient conformes;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été mis en place pour effectuer l'évaluation qualitative des soumissions, en conformité avec la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements;

ATTENDU QU'après analyse par le comité de sélection, les soumissions acceptables sont celles dont tous les critères ont atteint un niveau de performance acceptable;

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse qualitative des soumissions, le comité de sélection a procédé à l'ouverture des enveloppes de prix pour les soumissions acceptables dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-joint;

ATTENDU QU'à la suite de l'évaluation des prix, le comité de sélection recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme;

CC-15-05-26-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire pour l'école primaire Monseigneur-Sirois soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Service sanitaire Frontenac ltée, selon les coûts et les périodes suivantes :

Service sanitaire Frontenac ltée

Période du 1-07-2015 au 30-06-2016 (12 mois) :	55 974,00 \$
Période du 1-07-2016 au 30-06-2017 (12 mois) :	57 684,00 \$
Période du 1-07-2017 au 30-06-2018 (12 mois) :	59 394,00 \$
Période du 1-07-2018 au 30-06-2019 (12 mois) :	60 306,00 \$
Période du 1-07-2019 au 30-06-2020 (12 mois) :	61 218,00 \$
Pour un total de :	294 576,00 \$

ML Entretien Multiservices

Pour un total de : 308 271,60 \$

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, Monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat.

Adopté.-

5.11- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire de la Nouvelle-Cadie (Saint-Gervais)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été publié en date du 2 avril 2015 pour les services spécialisés pour l'entretien sanitaire de l'école primaire de la Nouvelle-Cadie pour la période du 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2016 avec option de renouvellement pour quatre périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune;

ATTENDU QUE deux des trois soumissions reçues et ouvertes publiquement le 27 avril 2015 pour ce projet étaient conformes;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été mis en place pour effectuer l'évaluation qualitative des soumissions, en conformité avec la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements;

ATTENDU QU'après analyse par le comité de sélection, les soumissions acceptables sont celles dont tous les critères ont atteint un niveau de performance acceptable;

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse qualitative des soumissions, le comité de sélection a procédé à l'ouverture des enveloppes de prix pour les soumissions acceptables dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-joint;

ATTENDU QU'à la suite de l'évaluation des prix, le comité de sélection recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme;

CC-15-05-26-11

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Yvan Gravel et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire pour l'école primaire de la Nouvelle-Cadie soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Service sanitaire Frontenac Itée, selon les coûts et les périodes suivantes :

Service sanitaire Frontenac Itée

Période du 1-07-2015 au 30-06-2016 (12 mois) :	48 756,00 \$
Période du 1-07-2016 au 30-06-2017 (12 mois) :	50 184,00 \$
Période du 1-07-2017 au 30-06-2018 (12 mois) :	51 714,00 \$
Période du 1-07-2018 au 30-06-2019 (12 mois) :	52 224,00 \$
Période du 1-07-2019 au 30-06-2020 (12 mois) :	53 040,00 \$
Pour un total de :	255 918,00 \$

ML Entretien Multiservices

Pour un total de : 265 476,25 \$

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat.

Adopté.-

5.12- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire des Rayons-de-Soleil (Saint-Damien)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été publié en date du 2 avril 2015 pour les services spécialisés pour l'entretien sanitaire de l'école primaire des Rayons-de-Soleil pour la période du 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2016 avec option de renouvellement pour quatre périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune;

ATTENDU QUE toutes les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 27 avril 2015 pour ce projet étaient conformes;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été mis en place pour effectuer l'évaluation qualitative des soumissions, en conformité avec la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements;

ATTENDU QU'après analyse par le comité de sélection, les soumissions acceptables sont celles dont tous les critères ont atteint un niveau de performance acceptable;

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse qualitative des soumissions, le comité de sélection a procédé à l'ouverture des enveloppes de prix pour les soumissions acceptables dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-joint;

ATTENDU QU'à la suite de l'évaluation des prix, le comité de sélection recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme.

CC-15-05-26-12

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Sylvie Blouin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire pour l'école primaire des Rayons-de-Soleil soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Maintenance EURÉKA, selon les coûts et les périodes suivantes :

Maintenance EURÉKA

Période du 1-07-2015 au 30-06-2016 (12 mois) :	57 531,00 \$
Période du 1-07-2016 au 30-06-2017 (12 mois) :	59 309,00 \$
Période du 1-07-2017 au 30-06-2018 (12 mois) :	61 087,00 \$
Période du 1-07-2018 au 30-06-2019 (12 mois) :	61 976,00 \$
Période du 1-07-2019 au 30-06-2020 (12 mois) :	62 865,00 \$
Pour un total de :	302 768,00 \$

ML Entretien Multiservices

Pour un total de : 353 089,20 \$

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat.

Adopté.-

5.13- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Charles

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été publié en date du 2 avril 2015 pour les services spécialisés pour l'entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Charles pour la période du 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2016 avec option de renouvellement pour quatre périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune;

ATTENDU QUE toutes les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 27 avril 2015 pour ce projet étaient conformes;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été mis en place pour effectuer l'évaluation qualitative des soumissions, en conformité avec la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements;

ATTENDU QU'après analyse par le comité de sélection, les soumissions acceptables sont celles dont tous les critères ont atteint un niveau de performance acceptable;

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse qualitative des soumissions, le comité de sélection a procédé à l'ouverture des enveloppes de prix pour les soumissions acceptables dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-joint;

ATTENDU QU'à la suite de l'évaluation des prix, le comité de sélection recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme.

CC-15-05-26-13

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Yvan Gravel et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire pour l'école secondaire de Saint-Charles soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Maintenance EURÉKA, selon les coûts et les périodes suivantes :

Maintenance EURÉKA

Période du 1-07-2015 au 30-06-2016 (12 mois) :	87 608,00 \$
Période du 1-07-2016 au 30-06-2017 (12 mois) :	90 240,00 \$
Période du 1-07-2017 au 30-06-2018 (12 mois) :	92 872,00 \$
Période du 1-07-2018 au 30-06-2019 (12 mois) :	94 376,00 \$
Période du 1-07-2019 au 30-06-2020 (12 mois) :	95 692,00 \$
Pour un total de :	460 788,00 \$

ML Entretien Multiservices

Pour un total de : 507 716,00 \$

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat.

Adopté.-

5.14- Politique de frais de déplacement

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la politique de frais de déplacement dont la dernière mise à jour remonte au 28 juin 2011;

ATTENDU l'adoption du plan de retour à l'équilibre budgétaire lors de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 24 février 2015;

ATTENDU la consultation tenue auprès des représentants du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud, du Syndicat des professionnels et du Syndicat soutien scolaire Bellimont;

ATTENDU la consultation tenue auprès des membres du comité consultatif de gestion.

CC-15-05-26-14

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur commissaire Mario Robitaille et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud procède à la modification de la politique de frais de déplacement en vigueur;

QUE la version révisée de notre politique entre en vigueur, pour tous les employés, à la signature de la nouvelle convention collective du personnel professionnel.

QUE la résolution CC-11-06-21-31 soit abrogée et que mention en soit faite en marge du livre des délibérations;

QUE cette politique fasse partie de la résolution comme si elle y était citée tout au long.

Adopté.-

5.15- Désignation d'un(e) représentant(e) au conseil d'administration du Carrefour Jeunesse Emploi de la MRC de L'Islet

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU le siège réservé au sein du conseil d'administration du Carrefour Jeunesse Emploi de la MRC de L'Islet pour le secteur de l'éducation et de la formation;

ATTENDU QUE depuis quatre ans ce siège est occupé par madame Nathalie Côté, commissaire;

ATTENDU QUE le mandat confié à madame Nathalie Côté arrive à échéance le 9 juin 2015;

CC-15-05-26-15

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE madame la commissaire, Nathalie Côté, soit désignée à titre d'administratrice déléguée au siège no 1, secteur éducation et formation, au sein du conseil d'administration du Carrefour Jeunesse Emploi de la MRC de L'Islet.

Adopté.-

5.16- Présentation du trimestriel au 31 mars 2015

Mme Annie Ménard, directrice du Service des ressources financières, présente le trimestriel au 31 mars 2015.

5.17- Survol du projet de Règles budgétaires 2015-2016

Mme Annie Ménard, directrice du Service des ressources financières, présente et commente le projet de *Règles budgétaires 2015-2016*.

5.18- Maintien des élections scolaires

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'intention exprimée par le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Sciences, responsable du Loisir et du Sport, d'abolir les élections scolaires;

ATTENDU QUE chaque région du Québec a le droit d'exprimer sa volonté dans le cadre d'une démocratie représentative;

ATTENDU la nécessité de maintenir un pouvoir local démocratique afin d'exercer des choix qui nous ressemblent en matière d'éducation et de développement régional.

CC-15-05-26-16

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les municipalités régionales de comté faisant partie du territoire de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud soit, la MRC de Bellechasse, la MRC de Montmagny et la MRC de L'Islet se prononcent en faveur du maintien des commissions scolaires administrées par des élus.

Adopté.-

6.- RAPPORTS DES COMITÉS

6.1- Comité de parents

La prochaine rencontre du comité de parents se tiendra le 8 juin 2015.

6.2- Comité consultatif du transport

La prochaine rencontre du comité consultatif du transport se tiendra le 16 juin 2015.

6.3- Comité E.H.D.A.A.

La prochaine rencontre du comité E.H.D.A.A. se tiendra le 10 juin 2015.

6.4- Comité directeur de l'informatique

Le compte rendu de la rencontre du comité directeur de l'informatique du 16 avril 2015 est déposé.

7.- **INFORMATIONS**7.1- **Rencontre d'évaluation du directeur général – Rapport annuel du directeur général 2014-2015**

Le président, M. Alain Grenier, informe les membres du conseil que la rencontre du comité d'évaluation du directeur général se tiendra le 1^{er} juin 2015. Le rapport annuel du directeur général 2014-2015, version document de travail, est déposé aux commissaires faisant partie de ce comité en vue de la rencontre.

7.2- **Revue de presse – le « miracle » de l'éducation en Ontario**

Le président, M. Alain Grenier, commente l'article de presse intitulé *Le « Miracle » de l'éducation en Ontario*.

8.- **RÉGIE INTERNE**

Aucun sujet à ce point.

9.- **QUESTIONS DIVERSES**

Aucun sujet à ce point.

10.- **DOCUMENTATION**

Aucun sujet à ce point.

11.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

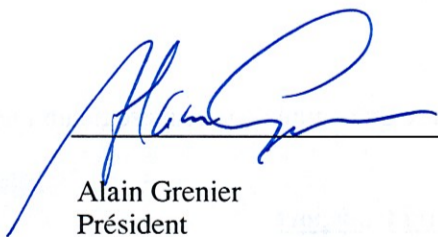
Aucun sujet à ce point.

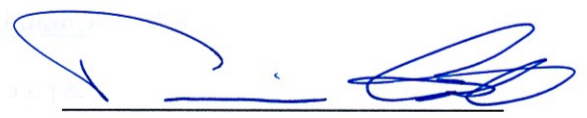
12.- **AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

CC-15-05-26-17

II EST PROPOSÉ par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la séance soit levée à 22 h 15.


Alain Grenier
Président


Pierre Côté
Secrétaire général